



COMMUNE DE TRELEX

PREAVIS MUNICIPAL N°06/2021

Demande de crédit de CHF 675'000. — pour la pose de nouvelles conduites E.C. / E.U. et ESP entre le Chemin des Santous et le Chemin Bellevue.

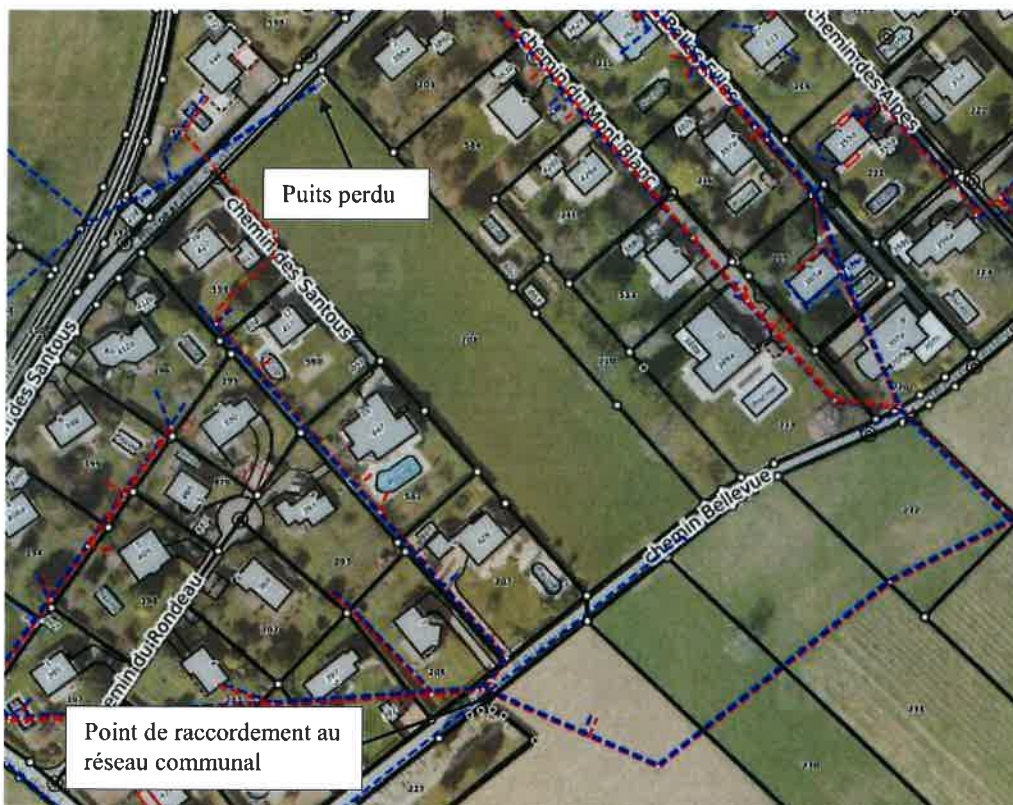


Figure 1 : Extrait du SIT communal

Municipal responsable : Cédric Marzer

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Contexte et situation existante

Dans le cadre des travaux de mise en séparatif et d'amélioration du réseau d'assainissement communal un puits perdu a été réalisé sous la parcelle privée n°208 sur laquelle seront construites prochainement de nouvelles habitations. Le choix de cet emplacement a été dicté, selon nos informations, par l'absence de point de raccordement à une canalisation existante. Ce puits perdu infiltre dans le terrain les eaux claires (E.C.) de plusieurs propriétés (parcelles n°574, 141, 148 et 162) situées de l'autre côté du chemin des Santous et des voies du NStCM. A noter qu'à ce jour la Commune n'est au bénéfice d'aucune servitude relative à l'implantation et au maintien de cet ouvrage.

Ce puits perdu ne fonctionne plus correctement. Le collecteur qui y est relié est régulièrement en charge, ce qui présente un risque d'inondation pour les maisons situées en amont. En outre, les habitants des villas situées en aval se plaignent régulièrement de venues d'eau dans leur cave potentiellement à cause de l'eau infiltrée dans le terrain par ce puits perdu.

En 2011, la Romande Energie a construit une station transformatrice sur le puits perdu. Une convention a été établie entre le propriétaire de la parcelle n°208 et la Commune de Trélex pour déterminer les conditions de l'installation de cette station (voir figure 1).

Dans le cadre de l'entretien du réseau communal, l'entreprise Tinguely SA a inspecté le collecteur E.C. qui est raccordé à ce puit perdu. L'inspection a montré que ce collecteur, de diamètre 500 mm, est en charge à environ 90%. Il apparaît donc que le puit perdu ne fonctionne plus correctement.

À la suite du morcellement de la parcelle n°208, le puit perdu se trouve actuellement situé sur la parcelle n°909. Deux projets de construction de nouvelles villas ont été établis sur les parcelles n°208 et 909 par le bureau Architectonic Sàrl. L'accès à ces nouvelles constructions se fera par une nouvelle route d'accès implantée très près du puits perdu existant.

Le projet prévoit de créer des nouvelles conduites destinées à l'évacuation des eaux claires (E.C.) et des eaux usées (E.U.) pour raccorder les nouvelles constructions au réseau communal.

La Municipalité de Trélex veut donc profiter des travaux des nouvelles constructions pour poser une nouvelle conduite E.C., qui permettra de raccorder ce puits perdu au réseau communal. Cette conduite sera donc prise en charge par la Commune et le projet privé prendra en charge la pose d'une nouvelle conduite destinée à l'évacuation des eaux usées. A la fin des travaux, une servitude sera inscrite et la conduite E.U. sera remise à la Commune, qui en assumera l'entretien après sa construction.

Le prix du terrassement pour ces nouvelles canalisations sera partagé entre la commune et le projet privé au prorata des longueurs posées.

Selon les données de Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) légalisé en 2004, le réseau communal E.C. situé entre le Chemin Bellevue et le ruisseau La Colline dans lequel il est prévu de raccorder cette nouvelle canalisation est en sous-capacité et, à ce jour, se met en charge périodiquement à l'intérieur des regards de visite. Dans le but de ne pas surcharger encore plus le réseau, la Commune prévoit de mettre en place une rétention sous le Chemin Bellevue.

A noter que le raccordement sur le regard E.C. situé sur la parcelle n° 232 a été étudié et soumis à l'approbation préalable des Services Cantonaux mais comme on se trouve dans une parcelle agricole classée en surface d'assolement il n'est pas possible de construire de nouvelles conduites sur cette parcelle.

De plus, comme prévu dans le plan directeur de distribution d'eau (PDDE), la Municipalité souhaite, dans le but de sécuriser le réseau d'alimentation en eaux potable tout en complétant le système de défense incendie poser une conduite ESP entre le Chemin des Santous et le Chemin de Bellevue, permettant ainsi de réaliser un bouclage.

Le bureau Bernard Schenk SA a ainsi été mandaté pour réaliser une étude pour la pose de l'ensemble de ces conduites.

Description des travaux prévus

- Pose d'une nouvelle conduite E.C. sur 185 mètres, diamètre 500 mm, entre le Chemin des Santous et le Chemin Bellevue, pour raccorder le puit perdu existant au réseau communal.
- Pose d'une nouvelle conduite E.C. sur 80 mètres, diamètre 900 mm, pour création d'une rétention sous le Chemin Bellevue, permettant d'éviter la surcharge du réseau communal.
- Bouclage ESP en PE 100 PN 16 et diamètre 180 mm, d'une longueur totale de 280 mètres, entre le Chemin des Santous et le Chemin Bellevue (comme prévu dans le PDDE).
- Reprise de la conduite E.U. à la suite de sa réalisation par les privés.
- Création d'une servitude, en faveur de la Commune, pour le passage des conduites E.C., E.U. et ESP sur les parcelles n°208, 908 et 909.

Démarches administratives et coordination générale

Tous les services (S.I. de Nyon, Swisscom, TRN et Romande Energie) ont été informés lors de la phase préparatoire des travaux afin de leur permettre, si nécessaire, de procéder à des travaux d'entretien.

A noter que ces travaux sont considérés comme une nouvelle construction et doivent donc faire l'objet d'une enquête publique.

Aspects fonciers

Les travaux prévus s'inscrivent en partie sur le domaine public et en partie sur des parcelles privées. A la fin des travaux, une servitude de passage de canalisations, en faveur de la Commune, devra être inscrite au Registre Foncier.

Coût des travaux et budget estimatif

Le coût des travaux de génie civil a été établi sur la base d'une mise en soumission selon la procédure ouverte, conforme à la Loi sur les Marchés Publics (AOMP).

Concernant les travaux de génie civile, c'est l'entreprise Girardi & Cie SA qui a rendu la meilleure offre.

Concernant les travaux d'appareillage, quatre entreprises ont été consultées et toutes ont répondu. C'est l'entreprise Claude Ravenel SA qui a rendu la meilleure offre.

Travaux de génie-civil (E.U., E.C. & ESP)	CHF	420'000.00
Travaux d'appareillage	CHF	79'900.00
Honoraires d'ingénieur – Phase d'étude. (Réalisation du projet, demande d'offres et adjudication, procédures d'autorisation et mise à l'enquête)	CHF	23'700.00
Honoraires d'ingénieur pour travaux de contrôle et de recherche sur les réseaux existants. (Contrôles couleur des raccordements, contrôles caméra, relevés des niveaux, etc.)	CHF	5'000.00
Honoraires d'ingénieur – Phase d'exécution. (Plans d'exécution, direction et suivi de chantier, relevés des travaux exécutés et plans conformes à l'exécution)	CHF	45'000.00
Honoraires pour prestations géométriques (Inscription de servitudes sur les parcelles n°208, 908 et 909)	CHF	3'000.00
Divers imprévus (environ 10%).	CHF	50'000.00
Total des travaux HT	CHF	626'600.00
TVA 7.7 %	CHF	48'248.20
Total des travaux TTC (arrondi)	CHF	675'000.00

Remarque :

Les honoraires d'ingénieurs comprennent toutes les prestations nécessaires à la réalisation de l'étude et au suivi des travaux ainsi que toutes les prestations géométriques nécessaires à l'exécution de l'ensemble des travaux de génie-civil et d'appareillage.

A noter que la participation des propriétaires privés pour la réalisation de la conduite E.U. peut être estimée à environ 160'000. —HT (arrondi à 173'000. —TTC). Ce montant sera arrêté sur la base d'un métré des travaux réellement effectués.

Concernant les travaux liés à l'ESP une subvention d'environ 15% sera accordée par l'ECA pour les travaux sur la conduite principale.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Trélex

- vu le préavis N°06/2021 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de CHF 675'000. — pour la pose de nouvelles conduites E.C./E.U. et ESP entre le Chemin des Santous et le Chemin Bellevue
- entendu le rapport de la commission des finances
- entendu le rapport de la commission eaux-égouts
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- décide d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrit dans le présent préavis
- à cet effet, de lui octroyer un crédit d'investissement de CHF 675'000.--
- de prélever ce montant de la trésorerie courante ou si nécessaire d'emprunter
- d'amortir le montant des travaux ESP de CHF 135'000. -- sur 20 ans. A noter que le montant de la subvention ECA sera déduit de la somme à amortir.
- d'amortir le montant des travaux EC et EU de CHF 540'000. -- en une fois par prélèvement à hauteur de 75% au fonds de réserve « réseau égouts » compte 9280.20, et à hauteur de 25% au fonds de réserve « épuration des eaux » compte 9280.10. A noter que le montant à charge de tiers sera déduit de la somme à amortir.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
P. Hofmann

La secrétaire
L. Suvà



Annexe : plan de situation

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 31 mai 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal du 23 juin 2021.

